



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE DE LA
CHARENTE-MARITIME

Direction des sécurités

Bureau de la planification et de la
défense civile

pref-grande-america@charente-maritime.gouv.fr

La Rochelle, le 29 mars 2019 -
19h00

POINT DE SITUATION N°16 *aux maires des communes littorales*

Vous trouverez ci-après les éléments du communiqué de presse du Préfet Maritime de ce jour :

« L'amélioration attendue des conditions environnementales devrait permettre la reprise efficace des opérations de lutte antipollution.

Les différents navires antipollution, dont certains ont fait une escale logistique à La Rochelle en milieu de semaine, sont de nouveaux engagés, selon l'organisation suivante :

- le BSAA VN Sapeur, le TSM Kermor, le Ria de Vigo, le Don Inda sur le front avant (le BSAA Argonaute, toujours à La Rochelle, rejoindra le dispositif demain) ;

- le VN Partisan à la verticale de l'épave, où une irisation de faible intensité est toujours constatée.

Ni les observations satellitaires de l'EMSA, ni les vols d'observations aériennes conduits hier et aujourd'hui par la Marine nationale et la SASEMAR* n'ont localisé de zones de pollution sur le front avant.*

Le navire spécialisé Island Pride, affrété par l'armateur, est attendu sur zone en soirée. Il doit, dans un premier temps, relocaliser l'épave puis procéder à son inspection grâce à un petit sous-marin téléguidé (ROV).

Les conditions météorologiques sur zone (actuellement, vent de secteur Nord-Est pour 5 à 10 noeuds et mer peu agitée) devraient rester favorables ce week-end. »

Le débarquement des déchets récupérés en mer s'est opéré au Grand Maritime Port Maritime de La Rochelle conformément aux exigences réglementaires. Les bennes déchargées font l'objet d'une prise charge par l'entreprise prestataire jusqu'au lieu de destruction définitif des polluants, situé hors du département.

Les communes qui ne l'auraient pas encore fait sont invitées à préciser sur la boîte fonctionnelle : pref-grande-america@charente-maritime.gouv.fr :

- le nom de l' élu référent, en charge du suivi du dispositif ainsi que ses coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail)

- la complétude des opérations de constatation d'un état initial du littoral, à titre de mesure conservatoire

- le degré d'achèvement des opérations de nettoyage et d'enlèvement des macro-déchets du littoral.

Remontées d'alerte des maires : RAS